

<p>Date Convocation 26/03/2025</p> <p>Date Affichage 26/03/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>17</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>07</td></tr><tr><td>- absents</td><td>03</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	17	- procurations	07	- absents	03	<p>Le 1^{er} Avril Deux Mille Vingt Cinq à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 17 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD.</p> <p>PROCURATIONS 7 : Valérie AURIAUX, Didier MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Jérôme GEAY, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Carole CHARUAU, Alice MARTIN, Isabelle CADOU, Brigitte GIGOU, Michel BOURGERY, Yannick RIVALIN et Patrice BERNARD.</p> <p>ABSENTS 3 : Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU.</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	17								
- procurations	07								
- absents	03								

BUDGET LOTISSEMENTS – BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Isabelle CADOU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants ;

Vu le projet de budget « Lotissement » pour l'exercice 2025 transmis avec la convocation au Conseil.

Considérant que cette proposition a été soumise à l'avis de la Commission des Finances du 11 Mars 2025,

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (20 POUR, 4 ABSTENTIONS : Patrice BERNARD, Yannick RIVALIN, Line CHARUAU, Dany HERBRETEAU) :

- ♦ **VOTE** le Budget Primitif 2025 « lotissements » de la commune de L'Île d'Yeu, présenté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement en dépenses et en recettes conformément aux documents ci-annexés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU